



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/40 de la Municipalité, du 10 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'600'000.- pour l'étude de faisabilité, l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie civile et la conduite des études jusqu'à la fin des appels d'offres, pour la création d'une extension au collège de La Sallaz comprenant cinq salles de classe, deux salles de dégagement, une salle multi-usages, un accueil parascolaire de 84 places et une salle de rythmique polyvalente ;
2. de balancer le compte d'attente 351400010104 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'octroyer un crédit de CHF 1'500'000.- pour l'étude, les appels d'offres et la réalisation de la relocalisation des vestiaires et clubhouses desservant les terrains de sport de Pierre-de-Plan ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs aux crédits mentionnés sous chiffres 1 et 3 sur la rubrique 390 du Service des écoles et du parascolaire ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 du Service des écoles et du parascolaire.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq

Le président



La secrétaire adjointe